

1. Dossiers « Inscription à une recherche de partenaire par le rectorat-Darilv »

Dates limites

16 octobre 2020 : date limite pour l'inscription en ligne des élèves

5 novembre 2020 : dernier délai pour l'envoi de dossiers par les établissements au Rectorat-Darilv.

- **Nombre maximum** de dossiers de recherche de partenaires : **15 par établissement**.
- Une fois l'**inscription en ligne** terminée (à partir du 14 septembre 2020), la famille de l'élève candidat reçoit le dossier à imprimer **par courriel**, dans un délai maximum de 7 jours après l'inscription en ligne.
- La famille vérifie et complète le dossier.
- L'enseignant et le chef d'établissement vérifient la durée de l'échange demandé par l'élève (p.1), le contenu du **dossier (p.1 à 6 + 3 pièces jointes : lettre + photos+ bulletin)** puis émettent un avis sur la candidature (page 7).
- Il est impératif que chaque échange individuel soit **encadré par un enseignant**, qui sera le contact privilégié du Rectorat-Darilv et des deux élèves/familles en échange. C'est l'enseignant-tuteur, qui doit être joignable par courriel (Adresse mail à indiquer sur la page 7 de chaque dossier).
- L'établissement photocopie deux fois les pages 1 à 7 du dossier - si possible en recto-verso - afin d'envoyer le **dossier en 3 exemplaires, à la Darilv**.
- Les **3 pièces jointes** demandées à l'élève ne sont pas à dupliquer, un seul exemplaire de chacune suffit.
- Envoyer les dossiers par courrier postal au fur et à mesure et **dès la mi-septembre** !

NE PAS UTILISER D'AGRAFES POUR RELIER LES DOSSIERS. Utiliser des trombones ou des pochettes.

Vérifier que le dossier est **complet et rangé dans l'ordre** avant de l'envoyer par courrier postal à la Darilv :



- le formulaire d'inscription, p.1 à p.7, EN 3 EXEMPLAIRES
- la page 7 doit être complétée et signée par le professeur tuteur et le chef d'établissement
- les 3 pièces jointes demandées à l'élève en un seul exemplaire :
 - lettre de présentation en allemand, soignée et détaillée
 - photos de l'élève et de sa famille (sur feuille A4)
 - bulletin du 2^{ème} trimestre ou semestre 2019-2020

2. Dossiers « Echange individuel avec partenaire connu/ déjà identifié »

Inscription en ligne puis formulaire papier par l'élève.

Une fois complété et signé par la famille et l'établissement en France, transmettre une copie du formulaire à la famille partenaire en Allemagne, Suisse alémanique ou Autriche. L'élève français conserve l'original. L'établissement scolaire français envoie **une seule copie du formulaire papier complété et signé** au Rectorat – Darilv **par voie postale**, dès que possible et avant le début de l'échange.

Pas de date limite pour les dossiers d'échange individuel avec partenaire connu/ déjà identifié.

Toutes les informations pour les élèves :

http://www.ac-strasbourg.fr/echanges_individuels/

Toutes les informations pour les établissements :

<https://www.ac-strasbourg.fr/dareic/mobilite-internationale-des-eleves-et-des-apprentis/mobilite-individuelle-des-eleves/>